
Re: Plaintes reçues

De Francis Jean (CIUSSS SLSJ) <francis.jean@ssss.gouv.qc.ca>

Date Jeu 2026-07-02 13:37

À 02 CIUSSS Plaintes Clients <plaintesCIUSSS02@ssss.gouv.qc.ca>

Voici la réponse du fournisseur.

Francis Jean B.A.A

Spécialiste en procédés administratifs

Direction des ressources financière et de l'approvisionnement

Acquisition et gestion contractuelle

Santé Québec
Saguenay–Lac-Saint-Jean
– Universitaire

Tél. : 418-695-7700 poste 303217



santesaglac.gouv.qc.ca



Avis de confidentialité

Le contenu de ce courriel est réservé à l'usage exclusif de son ou de ses destinataires. Il peut contenir des renseignements confidentiels ou protégés en respect des lois applicables ou bien être visé par le secret professionnel. Il est donc strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez ou croyez avoir reçu ce courriel par erreur, nous vous prions d'aviser immédiatement la personne qui l'a envoyé et de détruire ce message, ainsi que toute copie.

De : Jean-Philippe Neron <jpn@envirologie.ca>

Envoyé : 2 juillet 2026 11:46

À : Francis Jean (CIUSSS SLSJ) <francis.jean@ssss.gouv.qc.ca>

Cc : Dany Boutin (CIUSSS SLSJ) <Dany.Boutin@ssss.gouv.qc.ca>; Audrey Dionne (CIUSSS SLSJ) <Audrey.Dionne@ssss.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Plaintes reçues

Avertissement automatisé : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.

Bonjour,

Il était prévu que le véhicule en question fasse l'objet de réparations majeures pendant l'arrêt du Centre de jour de Roberval de cet été (3 semaines). Les réparations que nous avons faites, sans mettre le véhicule à l'arrêt, n'ont pas été suffisantes pour corriger la problématique.

Je suis confiant que le tout sera corrigé au retour des vacances en août.

En espérant le tout conforme,

Jean-Philippe Néron, directeur général

Autobus **NÉRON**

Autobus Néron inc.

282 boul. Marcotte, Roberval Québec G8H 1Z2

Téléphone : 418 275-0781 #111

Courriel : jpn@autobusneron.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ : Le présent courrier et les fichiers qui l'accompagnent peuvent contenir des informations confidentielles ou privilégiées à l'attention exclusive des destinataires désignés. Si vous n'êtes pas l'un de ces destinataires, son employé ou son mandataire dûment autorisé, soyez avisé que toute diffusion ou reproduction de ce courrier, de ses fichiers joints ou de leur contenu, est interdite. Si vous avez reçu cette transmission par erreur, veuillez communiquer immédiatement avec l'expéditeur.

De: Francis Jean (CIUSSS SLSJ) <francis.jean@ssss.gouv.qc.ca>

Envoyé: Mercredi 01 juillet 2026 11:53

À: Jean-Philippe Neron <jpn@envirologie.ca>

Cc: Dany Boutin (CIUSSS SLSJ) <Dany.Boutin@ssss.gouv.qc.ca>; Audrey Dionne (CIUSSS SLSJ) <Audrey.Dionne@ssss.gouv.qc.ca>

Objet: Plaintes reçues

Bonjour,

La présente est pour vous aviser que nous avons encore reçu des plaintes à l'égard d'un de vos véhicules qui coule d'huile dans la cour de nos usagers.

Ce n'est pas la première fois que nous faisons une intervention à ce sujet. La dernière fois, vous nous avez promis de régler la situation.

Il semble que la situation ne se soit pas améliorée.

Autre que vous redemandez, de bonne foi, de régler la situation, nous n'avons pas de mesure pénalisante à envisagé à votre égard.

Par contre, la partie lésée dans cette situation est l'utilisateur et celui-ci est en droit d'intenter des démarches au civil pour dommage et intérêt s'il s'avère que votre véhicule est la cause de tels dommages.

Nous souhaitons vous encourager à régler la situation rapidement, car les plaignants sont en droits de demander quelles actions sont entreprises pour régler la situation et par soucis de transparence, nous aurions à les informer que s'ils subissent un préjudice, conséquence de vos actions, leur recours n'est pas auprès de nous mais auprès d'un juge.

Pour éviter cette situation, nous préfererions communiqué aux plaignants votre plan d'action, avec dates à l'appui, pour régler la situation.

Nous aimerions dire aux plaignants : "Le véhicule ne sera plus utilisé avant d'être réparé et le rendez-vous au garage est le X Juillet", ou quelque chose du genre.

Pouvez-vous nous informer d'un tel plan d'action ?

Merci de votre habituelle collaboration.

Francis Jean B.A.A

Spécialiste en procédés administratifs

Direction des ressources financière et de l'approvisionnement
Acquisition et gestion contractuelle

**Santé Québec
Saguenay–Lac-Saint-Jean
– Universitaire**

Tél. : 418-695-7700 poste 303217



santesaglac.gouv.qc.ca



Avis de confidentialité

Le contenu de ce courriel est réservé à l'usage exclusif de son ou de ses destinataires. Il peut contenir des renseignements confidentiels ou protégés en respect des lois applicables ou bien être visé par le secret professionnel. Il est donc strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez ou croyez avoir reçu ce courriel par erreur, nous vous prions d'aviser immédiatement la personne qui l'a envoyé et de détruire ce message, ainsi que toute copie.